

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN OCTOBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etait absent : Angelo TOCCO.

OBJET : Finances - Propositions budgétaires et tarifs 2021 du Service de Soutien à domicile – Adoption

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le décret du 22 octobre 2003 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, prévoit que les propositions budgétaires de l'activité prestataire du Service de Soutien à Domicile (SSAD) soient transmises au Conseil Départemental de Maine-et-Loire, au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède celle à laquelle elles se rapportent.

Le budget prévisionnel de l'activité prestataire du service de soutien à domicile pour l'année 2021 s'équilibre à 3 354 576 €.

Le tarif horaire d'intervention théorique auprès du public pour l'année 2021 est de 22,30 €. Ce tarif est identique à 2020.

En 2021, il est également proposé de maintenir le tarif de 2 € supplémentaire facturé par heure d'intervention réalisée les dimanches et les jours fériés, sans évolution entre 2020 et 2021.

Vous trouverez, en annexe, les propositions de budget et de tarifs correspondant à l'activité prestataire.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, les propositions budgétaires et tarifaires pour l'année 2021.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



CCAS Angers - Service de Soutien à Domicile

RAPPORT DE GESTION – ACTIVITE PRESTATAIRE PROPOSITIONS BUDGETAIRES ET TARIFAIRES 2021

PREAMBULE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Angers est chargé de mettre en œuvre la politique sociale municipale. Le projet d'établissement du CCAS, reprend ces orientations et définit un plan d'action gérontologique autour de 5 axes :

- Faciliter et renforcer l'accès à l'information, l'accueil, l'évaluation et l'orientation des personnes âgées et de leur entourage,
- Promouvoir des actions de prévention des effets du vieillissement en favorisant le lien social et encourager l'engagement citoyen,
- Structurer une offre de services adaptée au plus près des réalités et des besoins des publics,
- Contribuer à la dynamique de coordination des acteurs à l'échelle de la Ville et d'Angers Loire Métropole pour accompagner les avancées en âges,
- Partager et diffuser les enjeux du vieillissement pour innover et contribuer au développement économique et social.

Les actions du service de soutien à domicile déterminées dans le projet de service, s'inscrivent dans cette démarche et dans la continuité du CPOM 2015-2017. L'offre de service s'adresse aux angevins âgés les plus fragiles et/ou isolés ainsi que ceux, dont l'état de santé et/ou l'autonomie nécessitent un accompagnement. Elle se compose de l'aide et soutien à domicile en prestataire, du portage de repas à domicile, des activités et animations adaptées. Seule l'activité prestataire d'aide à domicile relève du champ de la tarification.

L'aide à domicile prestataire constitue la principale activité du service. Cette activité est tarifée par le Président du Conseil Départemental.

Le rapport de propositions budgétaires et tarifaires présente les crédits de recettes et de dépenses de l'activité prestataire de l'exercice 2021.

1- BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'AIDE A DOMICILE

A- Activité aide à domicile prestataire

Pour 2021, l'activité prévisionnelle est évaluée à 110 000 heures. Elle se compose :

- **37 000 heures** pour les interventions relevant de l'Allocation Départementale d'Autonomie des Personnes Agées (ADAPA),
- **73 000 heures** pour les autres interventions auprès de personnes fragilisées, âgées et handicapées (PCH) avec ou sans financement des prestations.

L'évaluation de l'activité prestataire prévisionnelle 2021 a été fixée en tenant compte des actions initiées et mises en œuvre dans le portefeuille projets du CCAS sur ce secteur.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Le volume d'heures d'intervention s'établit ainsi que suit :

ACTIVITE PRESTATAIRE				
	BP 2020	BP 2021	Evolution BP / BP	
			en heures	en %
Heures d'intervention ADAPA*	46 000	37 000	-9 000	-19,6%
Heures d'intervention hors ADAPA	88 250	73 000	-15 250	-17,3%
Total	134 250	110 000	-24 250	-18,1%

* Heures financées par le département (hors taux plein APA et APA CCAS)

La réalisation de l'activité (y compris le personnel absent sur des périodes de longues durées) implique un effectif en équivalent temps plein (ETP) et un volume d'heures payées de :

ACTIVITE PRESTATAIRE	
	Total
Equivalent temps plein (ETP)	85,70
Nombre d'heures facturées	110 000
Nombre d'heures non facturées	42 629
Nombre d'heures payées	152 629

Le ratio d'intervention prévisionnel pour 2021 est le suivant :

Ratio en % heures d'intervention / heures payées
72,07%

Ce ratio prend en compte la réglementation du secteur public qui s'impose au CCAS.

Compensation des absences de plus de 3 mois. Conformément à la délibération relative aux absences de plus de trois mois, les heures payées aux agents absents pour une durée supérieure à 3 mois consécutifs sont prises en charge par l'assurance. Ainsi, les rémunérations des agents absents pour des raisons de santé (congrés longue maladie, congrés longue durée, mi-temps thérapeutique...) font l'objet d'une atténuation de charges. Dans le cadre d'une comparaison avec d'autres opérateurs autorisés, il convient donc de retirer du ratio, le coût et les effectifs de ces agents absents qui n'impactent pas les résultats.

Le temps actif mobilisable (TAM) s'établit à 1284,36 heures. Les difficultés de recrutement rencontrées par le secteur conduisent le service à recruter des personnels qui doivent être accompagnés avant de pouvoir intervenir en pleine autonomie. En conséquence, il est identique à celui de 2020. Pour 110 000 heures d'intervention, le nombre d'ETP intervenants est de 85,70 ETP.

B- Budget de fonctionnement aide à domicile

Le CPOM est arrivé à échéance le 31 décembre 2017. Toutes les mesures d'amélioration de l'équilibre économique de l'activité prestataire prévues ont été réalisées. L'objectif de maîtrise des dépenses de structure (réduction des loyers et des charges locatives, réduction de l'effectif administratif, modernisation du système de pointage des interventions...) a été atteint. Cependant, le CCAS, établissement public, est dans l'obligation de mettre en œuvre les décisions de l'Etat en matière de rémunérations du personnel public (augmentation du point d'indice, Protocole Parcours

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Carrières Rémunérations...). Celles-ci se traduisent par une augmentation des coûts salariaux, qui, en l'absence de couverture par une augmentation du tarif, neutralisent les efforts de gestion réalisés.

C'est pourquoi, le CCAS avec le Département a engagé une réflexion sur la tarification de l'activité prestataire qui permette d'agir sur l'équilibre économique de ce secteur sans impacter financièrement les deux structures et les usagers modestes.

Dans l'attente de l'aboutissement des réflexions, le CCAS fait le choix de déposer les propositions budgétaires de l'activité prestataire selon les modalités habituelles.

Les propositions budgétaires :

Le projet de budget 2021 de l'activité prestataire aide à domicile s'équilibre en recettes et en dépenses à **3 347 611 €**.

Il diminue de 13,1 % par rapport à celles déposées en 2020, soit - 504 433 €. Par rapport au budget exécutoire, il baisse de - 5 %, soit 174 551 €.

Cette diminution est à rapprocher de la diminution du volume d'heures d'intervention (cf. supra).

Comparaison des propositions budgétaires 2020 / 2021

Le projet budget (BP) est établi selon les mêmes modalités et périmètre que les propositions budgétaires déposées l'année précédente.

ACTIVITE PRESTATAIRE			
BP en €			
2020	2021	Evolution BP / BP	
		en montant	en %
3 852 044	3 347 611	-504 433	-13,1%

Comparaison du budget exécutoire 2020 / 2021

Le budget exécutoire (BE) prend en référence le budget autorisé pour l'activité prestataire par le département l'année précédente.

ACTIVITE PRESTATAIRE			
BE en €			
2020	2021	Evolution BE / BE	
		en montant	en %
3 522 162	3 347 611	-174 551	-5,0%

L'écart entre le projet de budget et le budget exécutoire correspond aux dépenses non acceptées par le département. S'agissant principalement de dépenses de personnel, donc obligatoires, elles sont conformément aux principes budgétaires, réinscrites au budget de l'aide à domicile.

Les dépenses de personnel, rejetées depuis 2012, sont intégrées aux propositions budgétaires 2021 rebasées. Le rebasage des dépenses de personnel s'élève à 169 167 €. Ce montant est valorisé en tenant compte du taux horaire réévalué chaque année selon le taux d'évolution des dépenses de personnel retenu par le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Les dépenses liées au rebasage s'établissent ainsi que suit :

ACTIVITE PRESTATAIRE		
REBASAGE	BP 2012	BP 2020
Heures d'intervention	145 500	110 000
Coût rebasage / heure	1,46 €	1,52 €
Rémunérations	212 121	169 067

Les crédits de fonctionnement :

Le périmètre retenu pour la comparaison de l'évolution des recettes et des dépenses est celui des propositions budgétaires 2020 et 2021 déposées auprès du département. La comparaison « propositions budgétaires 2021 / budget exécutoire 2020 » vient compléter l'analyse chaque fois que celle-ci est utile à la compréhension des services départementaux.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Groupe 1 - dépenses afférentes à l'exploitation courante : 134 500 €, soit + 25 343 € (+23,2%)

La progression des dépenses d'exploitation courante correspond au renouvellement des vêtements de travail et à l'intégration des coûts liés à l'achat de fournitures de protection individuelle. Ces dépenses sont nécessaires au regard de la crise sanitaire.

Groupe 2 - dépenses afférentes aux personnels : 3 043 766 €, soit – 528 089 € (+14,8%)

Les dépenses de personnel diminuent du fait de la baisse d'activité. Néanmoins, les salaires subissent une évolution qui s'explique par :

- ✦ L'intégration des impacts des décisions de l'Etat et des mesures s'imposant au secteur public : poursuite de la mise en œuvre de l'accord « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » (PPCR) initiée en 2017 et qui se poursuivent en 2020,
- ✦ L'effet glissement, vieillissement, technicité (GVT),
- ✦ La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 d'une prime de précarité.

L'ensemble de ces décisions correspond à un taux d'évolution de + 1,28 %.

S'agissant de la comparaison avec le budget exécutoire, l'évolution complémentaire est liée à la valorisation dans les propositions budgétaires de la masse salariale rebasée non retenue par le département depuis 2012 (cf. supra).

Les rémunérations et les effectifs de l'activité prestataire s'établissent ainsi que suit :

ACTIVITE PRESTATAIRE		
Catégorie de personnel	Rémunération en €	Effectif en ETP
Structure (direction et administration)	83 556	1,72
Encadrement de secteurs	183 252	5,80
Intervenants à domicile	2 663 552	85,70
Total	2 930 360	93,22

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure : 169 345 €, soit - 1 687 € (- 1%)

La diminution des dépenses de structure correspond pour l'essentiel à la baisse de la prime d'assurance du fait de la passation d'un nouveau marché en groupement de commande.

S'agissant de la comparaison avec le budget exécutoire, l'évolution de - 5 % est liée à l'intégration en année pleine des dépenses liées au contrat de maintenance du logiciel de télégestion. Il s'agit en l'espèce, des dépenses résultant de la demande du département de l'installation d'un système de contrôle à distance de l'effectivité des heures d'intervention pour un juste financement des heures APA, PCH et Aide sociale.

Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes 2020 de l'activité prestataire de l'aide à domicile s'élèvent à 3 852 044 €.

Groupe 1 - Produits de la tarification de l'activité prestataire : 2 453 000 € (- 18,1%)

Les recettes de tarification ont été établies à partir d'un volume horaire d'intervention de 110 000 heures. La diminution s'explique par la baisse d'activité et un ajustement des recettes sur le budget exécutoire qui comprend dans le groupe 1 uniquement les recettes de tarification autorisées.

Le tarif horaire s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique gérontologique municipale. Il doit garantir :

- ✦ une réponse sécurisée de qualité,
- ✦ un accès au service pour les moins aisés,
- ✦ une continuité de service et de sa qualité,
- ✦ un accompagnement social pour les plus fragiles,

Le tarif horaire prévisionnel moyen pour l'activité prestataire est de 22,30 € (tarif annuel). Il est établi hors supplément dimanches et jours fériés dont les recettes sont en recettes en atténuation. Il correspond au tarif 2020.

EXERCICE 2020	Intervention	Encadrement	Structure	Total
Charges brutes	2 663 552	183 252	500 807	3 347 611
Recettes en atténuation	443 572		451 039	894 611
Charges nettes	2 219 980	183 252	49 768	2 453 000
Résultat antérieur				-
Base de calcul des tarifs	2 219 980	183 252	49 768	2 453 000
Nb d'heures facturables				110 000
Coût horaire moyen	20,18	1,67	0,45	22,30
Tarif horaire	22,30			

Compte tenu de ces orientations, le CCAS facture aux usagers, à l'instar d'autres opérateurs autorisés, un tarif dimanche et jours fériés permettant de prendre en charge le coût supplémentaire : astreinte, indemnité de sujétion, majoration dimanche...

Les tarifs applicables proposés au 1er janvier 2021 sont donc les suivants :

- ✦ Tarif d'intervention semaine : 22,30€,
- ✦ Tarif d'intervention dimanches et jours fériés : 24,30€.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Groupe 2 - Autres Produits relatifs à l'exploitation : 369 145 € (+4,6 %)

Le groupe 2 comprend :

- ✦ Le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners,
- ✦ L'atténuation de charges de personnel correspondant au recrutement d'apprentis,
- ✦ L'atténuation de charges par le budget principal du CCAS au budget annexe de l'aide à domicile ; Elle correspond au montant prévisionnel des rémunérations des agents absents plus de 3 mois dans l'année et remplacés. Ces rémunérations dans les secteurs ne relevant pas de la fonction publique sont prises en charges par les organismes d'assurances sociales. Il s'agit d'une assurance qui vient donc atténuer la masse salariale.

Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables : 525 466 € (+4 %)

Les produits financiers correspondent à :

- ✦ La quote-part de subvention d'investissement,
- ✦ Les produits exceptionnels (participation du budget principal du CCAS à la couverture des dépenses). Ces produits financiers viennent en atténuation des tarifs.

S'agissant de la comparaison avec le budget exécutoire, l'évolution est à rapprocher de l'intégration des dépenses de personnel rebasées et de la baisse d'activité (cf. supra).

BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOUTIEN A DOMICILE
SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2021

Article	ACTIVITE PRESTATAIRE	BP 2020 Proposition	BP 2020 Exécutoire	BP 2021 Proposition	Evolution BP/BP	Evolution BE/BP
	Libellé	(BP)	(BE)	(BP)	2021 / 2020	2021 / 2020
DEPENSES						
Ch 011 - Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploit. courante		109 157	107 777	134 500	23,2%	24,8%
60611	Eau et assainissement	350	350	350		
60612	Energie - électricité	7 200	7 200	7 200		
60621	Combustible - Carburant	1 400	1 400	1 400		
60622	Produits d'entretien	1 500	1 500	1 000	-33%	-33%
60623	Fournitures bâtiment	1 700	320	-		
60623	Fournitures d'atelier	750	750	1 250	67%	67%
60623	Fournitures informatiques	1 100	1 100	500	-55%	-55%
60624	Fournitures administratives	3 000	3 000	3 500	17%	17%
606268	Autres fournitures hôtelières (jetables)	1 500	1 500	20 000	1233%	1233%
60628	Autres fourn. non stockées (vêtements de trav.)	4 640	4 640	12 800	176%	176%
6063	Alimentation	100	100	100		
6066	Fournitures médicales	75	75	50	-33%	-33%
62561	Frais de stationnement	2 000	2 000	2 000		
62562	Frais de déplacement	12 000	12 000	10 000	-17%	-17%
6262	Frais postaux et télécommunication	2 375	2 375	1 750	-26%	-26%
6262	Frais postaux et télécommunication (télég)	2 500	2 500	2 500		
6283	Nettoyage à l'extérieur	5 940	5 940	7 600	28%	28%
62875	Rembours. De frais (Quote part frais d'Adm.)	58 527	58 527	59 500	2%	2%
6288	Autres (déplacement, afor.)	2 500	2 500	3 000	20%	20%
Ch. 012 - Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel		3 571 855	3 243 353	3 043 766	-14,8%	-6,2%
62-63-64	Frais de personnel - salaires et charges	3 460 124	3 131 622	2 930 360	-15%	-6%
64788	Autres charges sociales (chq déj)	91 971	91 971	93 646	2%	2%
64881	Frais de formation	19 760	19 760	19 760		
Ch. 016 - Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure		171 032	171 032	169 345	-1,0%	-1,0%
6132	Locations immobilières	42 000	42 000	43 500	4%	4%
61353	Locations mobilières - Transport	4 800	4 800	-	-100%	-100%
6135	Locations mobilières - Informatique	-	-	8 000		
614	Charges locatives et de copropriétés	2 900	2 900	4 900	69%	69%
6161	Primes d'assurance sur bâtiments	300	300	110	-63%	-63%
6163	Primes d'assurance sur véhicules	3 920	3 920	980	-75%	-75%
6165	Primes pour assurance du personnel (RC)	2 174	2 174	1 530	-30%	-30%
6168	Primes assurance du pers. autres risques (AT)	9 615	9 615	6 800	-29%	-29%
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	300	300	500	67%	67%
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	980	980	3 850	293%	293%
61559	Entretien et réparations - Informatique	500	500	500		
61561	Maintenance matériel informatique	15 150	15 150	10 640	-30%	-30%
61568	Maintenance autres matériels	408	408	300	-26%	-26%
6182	Documentation	300	300	-	-100%	-100%
6184	Concours divers (cotisations. .)	6 900	6 900	7 200	4%	4%
623	Publicité, publications. (photocopieurs)	900	900	1 050	17%	17%
627	Services bancaires et assimilés	1 000	1 000	1 000		
63512	Taxe foncière	1 500	1 500	-	-100%	-100%
651	Redevances concessions, brevets, licences	22 100	22 100	27 500	24%	24%
6578	Subvention au CAS	32 385	32 385	32 385		
673	Titres annulés	8 900	8 900	-	-100%	-100%
6812	Dotation aux amortissements (Immo corp)	14 000	14 000	18 600	33%	33%
TOTAUX DEPENSES		3 852 044	3 522 162	3 347 611	-13,1%	-5,0%
RECETTES						
Ch 017 - Groupe 1 - Produits de la tarification		2 993 775	2 994 164	2 453 000	-18,1%	-18,1%
733141	Département - Tarif horaire SSAD	740 000	740 000	712 700	-3,7%	-3,7%
73412	Produits à la charge de l'utilisateur	1 543 310	1 543 310	1 000 300	-35%	-35%
7388	Autres financeurs	710 465	710 854	740 000	4%	4%
Ch 018 - Groupe 2 - Autres Produits relatifs à l'exploitation		353 051	353 051	369 145	4,6%	4,6%
64191	Remboursement salaires	20 000	20 000	20 000		
64192	Rembours. salaires CLMCLD	257 933	257 933	274 505	6%	6%
7085	Prestations délivrées aux usag. accompagnants	-	-	28 300		
7588	Autres produits divers de gestion courante	29 635	29 635	100		
75881	Produits divers de gestion courante - chèques déjeuners	45 484	45 484	46 240	2%	2%
Ch 019 - Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaiss.		505 218	174 946	525 466	4,0%	200,4%
7718	Produits exceptionnels sur opér. de gestion (subv.)	500 818	170 546	523 766	5%	207%
777	Quote part subvention d'investissement	4 400	4 400	1 700	-61%	-61%
TOTAUX RECETTES		3 852 044	3 522 162	3 347 611	-13,1%	-5,0%

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

TELEBUDGET

Le fichier TELEBUDGET permet de réaliser vos budgets conformément au cadre réglementaire en vigueur pour les établissements et services du secteur médico-social.

TELEBUDGET permet l'envoi direct de vos budgets à la plupart des autorités de tutelle et vous fait gagner un temps précieux.

- ▶ Avant de commencer à travailler sur TELEBUDGET, il est important de vérifier la version qui correspond à votre secteur. La version choisie, fera apparaître une date et la déclinaison du secteur (EHPAD, Enfance/AH, SAD).
- ▶ Le principe retenu est que chaque information n'est saisie qu'une fois. Pour simplifier ces saisies, les zones sont identifiées avec la couleur jaune.
- ▶ Les documents peuvent être saisis dans l'ordre, en prenant les onglets (certains ne vous concernant peut être pas) de gauche à droite.

Vous pouvez sauvegarder vos budgets en enregistrant simplement le fichier TELEBUDGET (sur votre disque dur ou sur CD ROM)

L'envoi aux autorités de tutelle peut se faire directement par messagerie ou bien par CD ROM.

Si, malgré tout le soin apporté à la réalisation et à la vérification de TELEBUDGET, vous avez des observations à formuler, tant sur la forme que sur le fond, vous pouvez nous faire part de vos remarques à l'adresse suivante : hotline-gestionnaire@infodb.fr

Service de Soutien à Domicile

**ANNEXE I: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT :

Service de Soutien à Domicile

ADRESSE :

25 Boulevard Victor Beaussier 49000 Angers

ORGANISME GESTIONNAIRE :

Centre Communal d'Action Sociale

TELEPHONE :

02 41 44 37 87

FAX: 02 41 24 75 97

Email

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement:

Guillaume LEBLONDEL

N° FINESS :

CATEGORIE :

450 Aide à domicile personnes âgées

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE :

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-groupes II et III de produits)

2 994 164,00

Accusé de réception en préfecture
06-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Total (5) = (3) + (4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ditions (3)	Mesures nouvelles (4)			
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures							
602 Achats stockés - autres approvisionnements							
603 Variation des stocks							
606 Achats non stockés de matières et fournitures	18 227,00	21 905,00	48 130,00		66 130,00		
607 Achats de marchandise							
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
713 Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance prestations à caractère médical							
6112 Sous-traitance prestations à caractère médico-social							
6118 Sous-traitance autres prestations de service							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens							
6242 Transports d'usagers							
6247 Transports collectifs du personnel							
6248 Transports divers	10 175,00	14 000,00	12 000,00		12 000,00		
625 Déplacements, missions et réceptions	3 035,00	4 875,00	4 750,00		4 250,00		
626 Frais postaux et frais de télécommunications							
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur							
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	5 862,00	5 000,00	7 000,00		7 000,00		
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur							
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur							
6287 Remboursement de frais	55 500,00	38 527,00	50 800,00		50 800,00		
6288 Autres prestations		2 500,00	3 000,00		3 000,00		
TOTAL GROUPE I	96 767,00	107 777,00	134 500,00		134 500,00		

GROUPE II : DEPENSES APPARENTES AU PERSONNEL

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ditions (3)	Mesures nouvelles (4)		
621 Personnel extérieur à l'établissement						
622 Remunerations d'intermédiaires et honoraires						
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur remunerations (administration des impôts)						
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur remunerations (autres organismes)	21 514,13					
641 Remunération du personnel non médical	2 087 429,18	1 111 022,00	2 930 300,00	2 930 300,00		
642 Remunération du personnel médical						
643 Remunération du personnel handicapé						
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 082 834,00					
646 Personnes handicapées	91 188,00	91 071,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00	
647 Autres charges sociales	27 025,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	
648						
TOTAL GROUPE II	3 870 591,00	3 243 553,00	3 043 700,00	3 043 700,00	3 043 700,00	

Accusé de réception en préfecture
 049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
 Date de télétransmission : 27/10/2020
 Date de réception préfecture : 27/10/2020

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel n-2 (1)	Budget exécuté n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé (4)		Budget révisé (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (5)=(3)+(4)	
Redevances de crédit bail					
612 Locations immobilières	43 160,00	42 000,00	13 500,00	31 500,00	
613 Locations mobilières	5 171,00	4 900,00	8 000,00	8 000,00	
614 Charges locatives et de co-propriété	3 391,00	2 900,00	3 900,00	4 900,00	
615 Entretien et réparations sur biens immobiliers	5 290,00	3 000,00	500,00	900,00	
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	4 350,00	4 350,00	
6156 Maintenance	10 000,00	15 550,00	10 500,00	10 500,00	
616 Primes d'assurances	16 205,00	16 000,00	9 420,00	9 420,00	
617 Etudes et recherches					
618 Divers	13 200,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00	
623 Information, publications, relations publiques		900,00	1 050,00	1 050,00	
627 Services bancaires et assimilés	820,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
635 Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	2 900,00	1 500,00			
637 Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)					

	Règlement n-2		Budget exécutoire n-1		Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	21 500,00	22 500,00	27 500,00	27 500,00			
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 187,00						
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun <i>(résultat négatif)</i>							
657	Subventions	12 185,00	12 185,00	12 185,00	12 185,00			
658	Charges diverses de gestion courante							
CHARGES FINANCIÈRES								
66	Charges financières							
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
673	Charges sur exercices antérieurs	8 900,00						
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							
678	Autres charges exceptionnelles							
68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	18 718,00	18 718,00	18 718,00	18 718,00			
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation							
6816	Dotations dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants							
686	Dotations aux amortissements et provisions charges financières							
687	Dotations aux amortissements et aux provisions charges exceptionnelles							
6871	dot dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations							
68725	dot dotations aux amortissements dérogatoires							
68741	dot dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
68742	dot dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
687461	dot dotations aux provisions réglementées réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)							
687462	dot dotations aux provisions réglementées réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)							
68748	dot autres							
6876	dot dotations aux dépréciations exceptionnelles							
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)							
6894	dot engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)							
6895	dot engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)							
6897	dot engagements à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)							
TOTAL GROUPE III		188 265,00	171 032,00	169 345,00	169 345,00			
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		4 155 613,00	3 522 162,00	3 347 611,00	3 347 611,00			
002	Deficit de la section d'exploitation reporté	RAN n-2	RAN n-1					Report à nouveau n
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		4 155 613,00	3 522 162,00	3 347 611,00	3 347 611,00			

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recor- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
731						
732						
733	345 000,00	740 000,00	712 700,00			
734	1 428 172,00	1 547 310,00	1 000 300,00			
735						
7351						
7352						
7353						
738	1 233 895,00	710 854,00	540 000,00			
TOTAL GROUPE I	3 007 763,00	2 994 164,00	2 453 000,00		2 453 000,00	

Accusé de réception en préfecture
 049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
 Date de télétransmission : 27/10/2020
 Date de réception préfecture : 27/10/2020

GRUPE II. AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	R�el n-2	Budget ex�cutoire n-1	Budget pr�visoire propos�		Recettes autoris�es	Budget ex�cutoire
	(1)	(2)	Recon- ductions	(3) (1) - (2)	(4) (2) + (3)	(5) (4) + (5)
70	Produits sauf 7082					
7082	Participations forfaitaires des usagers					
70821	dont forfaits journaliers					
70822	dont participations des personnes handicap�es pr�vues au quatri�me alin�a de l'article L. 247-4 du code de l'action sociale et des familles					
70823	dont participations aux frais de repas et de transport dans les �tablissements et services d'aide par le travail					
70828	dont autres participations forfaitaires des usagers					
71	Production stock�e					
72	Production immobilis�e					
74	Subventions d'exploitation et participations	146,00				
75	Autres produits de gestion courante	42 593,00	46 340,00		46 340,00	
603	Variation des stocks (en recettes)					
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats					
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services ext�rieurs					
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services ext�rieurs					
6419	Remboursements sur r�mun�rations du personnel non m�dical	322 680,00	277 933,00	274 505,00	274 505,00	
6429	Remboursements sur r�mun�rations du personnel m�dical					
6439	Remboursements sur r�mun�rations des personnes handicap�es					
6459/69/79	Remboursements sur charges de s�curit� sociale et de pr�voyance et sur autres charges sociales	430,00				
6489	Fonds de compensation des cessations anticip�es d'activit�					
6611	Int�r�ts des emprunts et dettes (en recettes)					
	TOTAL GROUPE II	366 559,00	353 052,00	369 145,00	369 145,00	

Accus  de r ception en pr fecture
 049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
 Date de t l transmission : 27/10/2020
 Date de r ception pr fecture : 27/10/2020

**GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS
ET PRODUITS NON ENCAISSABLES**

	Produits financiers		Budget exécutoire n-1		Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)		
76								
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	665 115,00	170 546,00	525 706,00		525 706,00			
773	115 204,00							
775								
777	3 260,00	4 400,00	1 700,00		1 700,00			
778	7 712,00							
AUTRES PRODUITS								
781								
786								
787								
78725								
78741								
78742								
787461								
787462								
78748								
7876								
789								
79								
791								
796								
797								
TOTAL GROUPE III	781 291,00	174 946,00	525 466,00		525 466,00			
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	4 155 613,00	3 522 162,00	3 347 611,00		3 347 611,00			
002	RAN n-2	RAN n-1					Report à nouveau n	
005								
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 155 613,00	3 522 162,00	3 347 611,00		3 347 611,00			

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Reel 2019 (1)	Budget exécutoire 2020 (2)	Budget prévisionnel proposé (5) = (3) + (4)		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
ACHATS						
Achats stockés de matières premières et de fournitures						
Achats stockés - autres approvisionnements						
Variation des stocks						
Achats non stockés de matières et fournitures	18 247,00	21 933,00	-8 150,00	-8 150,00		
Achats de marchandise						
Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement						
Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)						
SERVICES EXTERIEURS						
6111 Sous-traitance, prestations à caractère médical						
6112 Sous-traitance, prestations à caractère médico-social						
6118 Sous-traitance, autres prestations de service						
AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
6241 Transports de biens						
6242 Transports d'usagers						
6247 Transports collectifs du personnel						
6248 Transports divers	10 125,00	14 000,00	12 000,00	12 000,00		
625 Déplacements, missions et réceptions	5 015,00	4 875,00	4 250,00	4 250,00		
626 Frais postaux et frais de télécommunications						
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur						
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	5 882,00	5 940,00	7 600,00	7 600,00		
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur						
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	59 500,00	58 527,00	59 500,00	59 500,00		
6287 Remboursement de frais		2 500,00	3 000,00	3 000,00		
6288 Autres prestations						
TOTAL GROUPE I	96 767,00	117 777,00	134 500,00	134 500,00		

	Réel 2019 (1)	Budget exécutoire 2020 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
651	23 636,00	22 100,00	27 500,00			27 500,00
654	2 307,00					
655						
657	32 165,00	32 305,00	32 305,00			32 305,00
658						
CHARGES FINANCIERES						
66						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
671						
673	10 204,00	8 900,00				
675						
678						
68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET AUX ENGAGEMENTS						
6811	18 718,00	14 100,00	18 000,00			18 000,00
6812						
6815						
6816						
6817						
686						
687						
6871						
68725						
68741						
68742						
687461						
687462						
68748						
6876						
689						
6894						
6895						
6897						
TOTAL GROUPE III						
	189 255,00	171 032,00	169 345,00			169 345,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)						
	4 155 613,00	3 522 162,00	3 347 611,00			3 347 611,00
Report à nouveau n						
002		RAN n-1				
005		RAN n-2				
	4 155 613,00	3 522 162,00	3 347 611,00			3 347 611,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION						

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réd 2019 (1)	Budget exécutoire 2020 (2)	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
731						
732						
733	3 45 636,00	240 000,00	712 300,00			
734	1 428 172,00	1 543 310,00	1 000 000,00			
735						
7351						
7352						
7353	1 233 805,00	710 654,00	740 000,00			
738						
TOTAL GROUPE I	3 007 763,00	2 994 164,00	2 453 000,00			2 453 000,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réd 2019 (1)	Budget exécutoire 2020 (2)	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
70						
7082			28 300,00			
70821						
70822						
70823						
70828						
71						
72						
74	1 40,00					
75	42 997,00	26 119,00	46 340,00			
603						
609						
619						
629						
6419						
6429	333 680,00	237 953,00	294 505,00			
6439						
6439/69/79						
6489	1 40,00					
6611						
TOTAL GROUPE II	366 559,00	353 052,00	369 145,00			369 145,00

Accusé de réception en préfecture
 049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
 Date de télétransmission : 27/10/2020
 Date de réception préfecture : 27/10/2020

**GROUPE III - PRODUITS FINANCIERS
ET PRODUITS NON ENCAISSABLES**

	Nivel 2019		Budget exécutivoire 2020		Budget prévisionnel propose			Recettes autorisées	Budget exécutivoire
	(1)	(2)	(3)	(4)	Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
76 Produits financiers								(6)	(7)
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	665 115,00	170 546,00	523 766,00				523 766,00		
773 Produits sur exercices antérieurs	100 204,00								
775 Produits de cessions d'éléments d'actif									
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	3 343,00	4 400 100	1 700 000				1 700 000		
778 Autres produits exceptionnels	7 712,00								

AUTRES PRODUITS

781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)									
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers exceptionnels)									
787 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)									
78 725 dont reprise sur amortissements dérogatoires									
78 741 dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement									
78 742 dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations									
78 7461 dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissement privés)									
78 7462 dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissement privés)									
78 748 dont autres reprises (sur provisions réglementées)									
78 76 Reprises sur dépréciations exceptionnelles									
789 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)									
79 Transfert de charges d'exploitation									
791 dont transfert de charges d'exploitation									
796 dont transfert de charges financières									
797 dont transfert de charges exceptionnelles									

TOTAL GROUPE III	781 291,00	174 946,00	525 466,00				525 466,00		
-------------------------	------------	------------	------------	--	--	--	------------	--	--

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	4 155 613,00	3 522 162,00	3 347 611,00				3 347 611,00		
--	--------------	--------------	--------------	--	--	--	--------------	--	--

002 Excédent de la section d'exploitation reporté									
005 Amortissements comptables excédentaires différés									
	RAN n-2	RAN n-1							Report à nouveau n

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 155 613,00	3 522 162,00	3 347 611,00	3 347 611,00
--------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Heures interventions

	PROPOSE 2021				Ecart
	RETENU 2020	Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	
Global					
Nombre d'heures d'interventions		110 000,00			110 000,00
Trajet		9 166,00			9 166,00
Congés Familiaux		220,00			220,00
Délégation					
CHSCT					
Femmes Enceintes		548,00			548,00
Enfants Malades		62,00			62,00
Visites Médicales		1 350,00			1 350,00
Organisation du Travail					
Temps Mort					
Congés Ancienneté					
Congés de Fractionnement		2 749,00			2 749,00
Accident du Travail		13 403,00			13 403,00
Maladie		637,00			637,00
Maternité		1 872,00			1 872,00
Congés Formation		1 947,00			1 947,00
Autres heures non facturables					
Total hors congés payés non facturables		31 954,00			31 954,00
Congés Payés		10 675,00			10 675,00
Total heures non facturables		42 629,00			42 629,00
Effectif à prévoir					
Durée Mensuelle du Travail					
ETP théorique					
ETP au budget		85,70			85,70
ETP en sur (+) ou en sous (-) effectif		85,70			85,70
Taux de facturation		72,07%			72,07%

Heures par financeurs

	PROPOSE 2021				Ecart
	RETENU 2021	Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	
Global					
TOTAL DES HEURES D'INTERVENTIONS		110 000,00			110 000,00
Nombre heures facturation APA Département		37 000,00			37 000,00
Nombre autres heures facturation Département		6 500,00			6 500,00
Nombre heures facturation PCH Département		16 000,00			16 000,00
Nombre heures facturation CAF					
Nombre heures facturation CNAV		7 000,00			7 000,00
Nombre heures facturation CRAM					
Nombre heures facturation Mutuelles		11 000,00			11 000,00
Nombre heures facturation MSA					
Nombre heures facturation Bénéficiaires					
Nombre heures facturation (autres)		47 750,00			47 750,00
Autres heures facturation		- 15 250,00			- 15 250,00
PAR des heures APA Département		33,64%			33,64%
PAR des heures Département		5,91%			5,91%

ETP et salaires aides à domicile

MESURES NOUVELLES		PROPOSE 2021					Ecart							
		Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure		Global						
Direction														
Administration														
Encadrement					5,80							1,72	1,72	
Aide à Domicile (Cat A)													5,80	5,80
Aide à Domicile (Cat B)		85,70												85,70
AVS (Cat C)														
Aide familiale														
Auxiliaire de puériculture														
Autre														
Services généraux														
Psychologue														
TOTAL DES ETP		85,70			5,80				1,72				93,22	93,22
Direction														
Administration														
Encadrement										83 556,00				83 556,00
Aide à Domicile (Cat A)														183 252,00
Aide à Domicile (Cat B)		2 663 552,00												2 663 552,00
AVS (Cat C)														
Aide familiale														
Auxiliaire de puériculture														
Autre														
Services généraux														
Psychologue														
TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES		2 663 552,00			183 252,00				83 556,00				2 930 360,00	2 930 360,00

Accusé de réception en préfecture
 09-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
 Date de télétransmission : 27/10/2020
 Date de réception préfecture : 27/10/2020

Tarifs horaires

		PROPOSE					
		Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
A	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III					3 347 611,00	3 347 611,00
B	PRODUITS EN ATTENUATION GROUPES II + III					894 611,00	894 611,00
C	Reprises sur le compte 11 511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement).						
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 116-1).						
E	Solde débiteur du compte 116-2 : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : Dettes provisionnées pour congés à payer.						
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 116-3 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles et au compte 116-8.						
G	A : (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées.					2 453 000,00	2 453 000,00
H	(+/-) Reprises de résultat						
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = A - (B + C + D) + ou - E					2 453 000,00	2 453 000,00
	Nombre d'heures d'interventions	110 000,00			110 000,00	110 000,00	110 000,00
	Montants horaires					22,30	22,30
	Tarifs horaires	22,30	22,30	22,30	22,30	22,30	22,30

Commentaires

Le CPOM est échu au 31 décembre 2017.

Le projet du budget s'inscrit dans le principe de sincérité et intègre le coût du rebasage du personnel AD. Il est sans impact sur l'équilibre et pour le Département dans la mesure où il est couvert par une participation du budget principal du CCAS.

Les évolutions sur la masse salariale résultent des décisions de l'Etat s'appliquant à l'ensemble de la fonction publique, dont en particulier la poursuite de la mise en oeuvre du Protocole Parcours Carrières Rémunérations

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020